

Urbanisme

Autres appellations

Chargé d'études (en urbanisme), Chargé de mission, Chef de projet, Ingénieur subdivisionnaire, Urbaniste, Urbaniste territorial

Définition

L'emploi/métier a pour objet l'implantation et l'aménagement des villes. Pour ce faire l'urbaniste doit procéder à des études (financières, techniques et juridiques) afin de concevoir un projet.

Conditions générales d'exercice

L'urbaniste a de nombreuses activités et responsabilités. Il se doit d'agir sous différentes étiquettes. Il fournit des conseils urbanistiques mais encore est planificateur, monteur d'opérations et aménageur. Pour assurer correctement l'ensemble de ses activités, l'urbaniste travaille à la fois en bureau et en extérieur.

Formation et expérience

DPour accéder à l'emploi/métier il est nécessaire de suivre une formation complémentaire, de type DESS ou DEA (niveau I éducation nationale), à un diplôme d'architecte, d'avocat, de géographe, de sociologue. Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.

Compétences de base

- Maîtriser le droit de l'urbanisme (ex : droit du sol).
- Etablir les grands axes et étapes d'un programme.
- Savoir monter un dossier sous différents critères : financiers, juridiques et techniques.
- Etablir un plan de financement.
- Mettre en œuvre le projet élaboré.

Compétences associées

- Connaître les métiers immobiliers.
- Posséder des connaissances commerciales, générales.
- Connaître et pratiquer une langue étrangère.

Capacités liées à l'emploi

L'emploi requiert d'être capable de :

- Avoir un bon relationnel.
- Savoir s'adapter aux divers publics rencontrés.

Activités spécifiques

- Conseil urbanistique auprès des collectivités.
- Planificateur : POS, SDAU, plans de références, schémas directeur.
- Monteur d'opérations.
- Aménageur : conception d'ensemble d'un territoire et travail de mise en œuvre d'un projet.

Domaines d'application

- Immeubles.
- Fonds de commerce.
- Terrains.
- Autres.

Matériels utilisés

- Traitement de texte, tableur.

Responsabilité exercée

- encadrement d'un équipe.

Marché de l'urbaniste

- Collectivités locales : villes, Conseil Général/Régional.
- Ministères : Equipement (urbanisme de l'État), santé, justice.
- Aménagement du territoire : DATAR, Agences d'urbanistes/urbaines.
- Propriétaires fonciers institutionnels : Assurances, Banques...
- Etablissements publics : (EPA, EPIC) et parapublics (S.E.M).
- Aménageurs privés, lotisseurs.

Lieu d'exercice de l'activité

- Libéral.
- Entreprise privée.
- Entreprise publique.
- Collectivités territoriales.

Salaires (à titre indicatif)

- Chargé d'étude d'implantation : 38/61 KE